

267 P NP **DM156**Projet d'aménagement d'un parc éolien
dans la MRC de L'Érable**6211-24-020**

De: Gilles Racette []
Envoyé: 10 décembre 2009 12:34
À: Boutin, Anne-Lyne (BAPE)
Objet: projet éolien desAppalaches

A l'attention de Anne-Lyne Boutin

Monsieur, Madame

Nous sommes résidents de Chester-Est (Ste-Hélène) depuis plus de trente ans; séduits par la beauté des paysages, la qualité de l'eau et de l'air, les forêts et la tranquillité, nous avons choisi l'endroit pour y élever notre famille. Notre municipalité s'est certes développée au cours de ces années, cependant toujours en intégrant le respect de l'environnement et de la nature, nos dirigeants ont toujours été respectueux de nos droits sur ce point majeur, mais voici qu'aujourd'hui la menace vient de la localité voisine, notre terre est bornée au nord par Vianney et on nous propose en fait on nous impose de s'intégrer dans un gigantesque parc éolien.

Nous n'avons rien contre l'éolien en soi, mais pas au milieu d'endroits habités, au détriment de la qualité de vie de ses habitants et de leur droit le plus élémentaire de vivre en paix dans un bel endroit en harmonie avec la nature. Peut on être assez naïfs pour croire que la construction de plus de cinquante gratte ciels n'aura pas d'impacts sur nos vies, raser des forêts au sommet de vieilles montagnes ou souvent proviennent les sources d'eau, cette eau pure qui nous alimente et qui est la source même de la vie des gens et des animaux qui y vivent depuis des centaines d'années, les chemins d'accès, le dynamitage pour établir les bases, les tonnes de ciment requis, l'érosion qui va s'en suivre sans parler de la dévaluation.

Légalement et logiquement, il y a la loi sur le développement durable qui empêche tout ceci, voir chapitre deux art.6 a) santé et qualité de vie, les personnes ont droit a une vie saine et productive en harmonie avec la nature. h) Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts a l'extérieur de celui-ci. K) Protection du patrimoine culturel, constitué de paysages m) respect de la capacité de support des ecosystemes (en assurer la pérenité) etc.etc mais bref vous aurez bien compris que nous sommes contre cet abominable projet .

Gilles Racette et Anne Bélanger

